

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 124/06

ASA 33/015/2006 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

« DISPARITIONS » / CRAINTES DE TORTURE ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS

PAKISTAN **Abdul Rauf Sasoli (h)**
 Saeed Brohi (h)

Londres, le 5 mai 2006

Les deux hommes nommés ci-dessus, responsables d'un parti politique baloutche, le *Jamhoori Watan* (Parti national républicain), ont été interpellés par les forces de sécurité, respectivement en février et mars derniers. On est sans nouvelles d'eux depuis. Les autorités ont nié avoir connaissance de leur arrestation et Amnesty International craint qu'ils n'aient « disparu ». Ils risquent en outre d'être torturés.

Abdul Rauf Sasoli a été enlevé par deux policiers en civil, le 3 février, tandis qu'il sortait du parc Safari, dans le quartier de Gulshan-e-Iqbal à Karachi. Ils auraient utilisé sa propre voiture pour l'emmener. Saeed Brohi, qui était avec Abdul Rauf Sasoli au moment de son enlèvement, a lui-même été appréhendé le 10 mars à Karachi.

Un avocat a introduit une requête en *habeas corpus* devant la haute cour au nom de chacun des deux hommes (procédure permettant la comparution immédiate d'un détenu devant une autorité judiciaire, afin de contester la légalité de la détention, et de permettre ainsi une éventuelle remise en liberté). Il pense qu'ils sont détenus par les services de renseignements militaires pakistanais. Les services de police de la province et l'armée soutiennent qu'ils ne détiennent aucun des deux hommes. Les requêtes en *habeas corpus* doivent donner lieu à une nouvelle audience à la mi-mai, et la cour attend maintenant une réponse du ministère fédéral de la Défense (dont dépendent les services de renseignements militaires) concernant le lieu de détention des deux hommes.

L'enlèvement et la détention non reconnue de ces hommes, ainsi que d'autres militants baloutches, constituent des violations d'un certain nombre de droits fondamentaux garantis par la Constitution du Pakistan ainsi que par les normes internationales relatives aux droits humains. D'après l'article 9 de la Constitution du Pakistan, « nul ne sera privé de sa vie ou de sa liberté, si ce n'est conformément à la loi ». L'article 10 précise que tout détenu a le droit d'être informé des charges retenues contre lui, d'être conseillé et défendu par un avocat de son choix et d'être présenté à un magistrat dans les vingt-quatre heures suivant son arrestation. Aucune de ces dispositions n'a été respectée dans le cas des personnes nommées plus haut.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Baloutchistan est une des régions les moins développées du Pakistan, bien qu'elle abrite les principaux sites de gaz naturel du pays. Comme de nombreux autres partis baloutches, le *Jamhoori Watan* milite en faveur du développement de la région et fait campagne pour que ses habitants reçoivent une plus grande part des recettes du gaz qui y est produit et bénéficient d'un meilleur accès à cette source d'énergie, pour la cuisson des aliments et le chauffage. À la suite d'une tentative d'assassinat contre le président Moucharraf, en décembre 2005, une opération militaire a été lancée au Baloutchistan. Des militants politiques baloutches ont fait campagne autour des récentes exécutions illégales de villageois apparemment commises par des militaires au Baloutchistan.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité d'Abdul Rauf Sasoli et de Saeed Brohi, qui ont « disparu » après avoir été interpellés, respectivement en février et en mars 2006 ;

– rappelez au gouvernement que la détention au secret constitue une violation des droits fondamentaux de l'individu inscrits dans les articles 9 et 10 de la Constitution du Pakistan ;

– exhortez les autorités à révéler sans délai le lieu de détention d'Abdul Rauf Sasoli et de Saeed Brohi ;

- cherchez à obtenir l'assurance que ces hommes ne seront ni torturés, ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements ;
- demandez instamment qu'ils puissent recevoir la visite de leur famille, consulter un avocat et bénéficier des soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;
- demandez que ces hommes soient libérés s'ils sont en détention, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction dûment reconnue par la loi, auquel cas ils devront être jugés dans le cadre d'une procédure conforme aux normes internationales d'équité.

APPELS À :

Président de la République islamique du Pakistan :

President Pervez Musharraf
Pakistan Secretariat
Islamabad, Pakistan

Fax : +92 51 922 1422

Courriers électroniques : ce@pak.gov.pk

president@pak.gov.pk

Formule d'appel : *Dear President*, / Monsieur le Président de la République,

Ministre de la Défense :

M. Rao Sikandar Iqbal
Ministry for Defence,
Pakistan Secretariat
Islamabad
Pakistan

Fax: +92 51 927 1113

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques du Pakistan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 16 JUIN 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*